

---

# Réclamations auprès de la Chambre

Publié le 10/04/2012



*Procédure à suivre en cas de difficultés avec un notaire pour le règlement d'un dossier*

## **Procédure à suivre en cas de difficultés avec un notaire pour le règlement d'un dossier**

Si vous rencontrez des difficultés dans le règlement d'un dossier avec un notaire des départements suivants, Paris (75), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), vous pouvez adresser **un courrier détaillé** expliquant les difficultés que vous rencontrez à :

**Monsieur le Président de la Chambre des Notaires de Paris**

**(service réclamations)**

**12, avenue Victoria**

**75001 Paris**

Il est recommandé de joindre à ce courrier tout document (photocopie d'actes, de notes de frais...) permettant de donner une information susceptible d'éclairer le problème que vous rencontrez avec le notaire concerné.

Il vous sera répondu par écrit.